



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21 250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 03 novembre 2014

convocation du 27.10.2014

affichage du 27.10.2014

Le 03 novembre 2014 à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 27 octobre 2014 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. AUBERT Benoît, M. CAIRE Dominique, M. DERUELLE Thibaut, M. GARREAU Denis, M. JAUDAUX Marc, Mme LONJARET Jocelyne, Mme POLO Isabelle, M. MASSON Jean-Paul, Mme ADENOT Florence, Mme FOLLEA Valérie

Etait absents excusés : M. TREPOST Hervé

Devis du SICECO pour l'extinction de l'éclairage de l'église

Mr le Maire rappelle que l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels, afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, fixe des horaires de fonctionnement pour certaines installations d'éclairage.

Notre commune est concernée pour un point d'éclairage qui illumine l'église.

La mise en place d'une coupure nocturne nécessite la réalisation de travaux dont le coût restant à charge pour la commune se monte à 121.11 € T.T.C.

Mr le Maire indique qu'il trouve cela coûteux pour une seule lampe.

Il propose de ne pas donner de suite à ce devis. En cas de remarque par les services de l'Etat, il sera toujours possible de court-circuiter la lampe en cause.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal rejoint l'avis du Maire.

Devis de travaux

Mr le Maire donne lecture des devis de l'entreprise CLB

- pour la réalisation du curage du fossé chemin de la forêt pour 144 € H.T.
- pour la pose d'une grille avaloire de 50/50 rue Balandière pour 360 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de curage et de faire réaliser les travaux dès que possible.

Le devis pour la grille d'avaloire sera porté au budget 2015 et réalisé l'an prochain.

Devis de replantation

Mr le Maire donne lecture du devis

- de l'entreprise GEAY pour la replantation de peupliers (environ 340 plants) avec fournitures de manchons plastique sur les parcelles ZB 91 93 et 94. pour 4 274.00 € H.T.
- de l'ONF pour la maîtrise d'œuvre des travaux de replantation, pour 310 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité trouve que le coût des travaux est élevé pour le rapport qui peut en être attendu comme recette à terme. Il est décidé de reporter la décision à la prochaine réunion, d'ici là, le Maire est chargé de voir avec l'ONF à combien reviendrait environ le nettoyage de la parcelle en absence de replantation, et de regarder combien avait rapporté la vente des bois de cette parcelle au moment de la coupe à blanc.

Taxe d'aménagement - renouvellement de la délibération de 2011.

Mr le Maire indique que par délibération n° 37 du 13.09.2011, le précédent Conseil Municipal avait décidé d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 2.5 % et de ne pas accorder de dérogations. Cette délibération est arrivée à expiration, et il convient de reprendre une décision.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la part communale sur la taxe d'aménagement à 2.5 % et de ne pas accorder de dérogations.

Fixation de l'indemnité de la perceptrice

Mr le Maire indique que la perceptrice de Seurre, pour son rôle de conseil auprès de la commune est en droit de demander une indemnité dont le calcul, pour notre commune et pour l'année 2014, vient de nous être transmis.

Au taux de 100 % la perceptrice toucherait 188.86 € brut d'indemnité de conseil. (à laquelle s'ajoute l'indemnité de budget d'un montant de 30.49 € brut.)

Considérant la baisse de dotations de l'Etat, considérant que les élus font le geste de ne prendre que 70 % des indemnités maximales autorisées, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le taux de l'indemnité à 75 % ce qui représentera, brut, une indemnité de conseil de 141.65 € + 30.49 € d'indemnité de budget.

Proposition de rétrocession des espaces communs du lotissement sur les Vignes

Mr le Maire fait part de la demande de l'entreprise CAPELLI pour que la commune reprenne en direct les espaces communs du lotissement sur les Vignes, sans passer par une cession à l'Association des propriétaires du lotissement, afin de limiter les frais.

Mr le Maire indique qu'il a demandé aux responsables de l'entreprise CAPELLI de venir sur place afin de leur faire constater les problèmes existants sur place.

- l'éclairage public n'est pas raccordé
- la plateforme de récupération d'eau n'a jamais été entretenue
- le portail et le grillage situés autour de la plateforme de récupération d'eau sont endommagés...
- un coffret électrique est endommagé.

Suite à cette entrevue, l'entreprise à accepter le devis de Moda Concept pour faire passer le consuel afin de procéder au raccordement de l'éclairage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considère qu'il est normal que la commune récupère les espaces communs du lotissement afin d'assurer les frais d'entretien et de fonctionnement des réseaux existants (Eclairage public, voirie...) les habitants du lotissement payant des impôts comme les autres habitants du village, néanmoins, le Conseil Municipal exige que toutes les installations soient remises en état et fonctionnent parfaitement avant de procéder à ce transfert de propriété.

Mr le Maire est chargé de faire le nécessaire auprès de l'entreprise CAPELLI.

Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30%

de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Auvillars sur Saône rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Auvillars sur Saône estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Auvillars sur Saône soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Motion de soutien au Maire de Seurre contre la réduction des horaires d'ouverture du guichet de la gare de Seurre.

Le Maire de Seurre sollicite les communes du Canton pour manifester contre les réductions des horaires d'ouverture du guichet de la Gare de Seurre qui vont être réduits de manière très importante par la SNCF, sans aucune concertation préalable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de soutenir l'action du Maire de Seurre en prenant une motion de soutien à l'action de la Commune de Seurre.

Organisation du 11 novembre

Le Conseil Municipal décide que le dépôt de gerbe aura lieu au Monument aux Morts uniquement, à 11 h et sera suivi d'un vin d'honneur à la salle de la Mairie.

Organisation de Noël

Noël des enfants :

Le Conseil Municipal décide de reconduire la distribution de bons d'achat d'une valeur de 18 € par enfant de moins de 10 ans. Le Père Noël remettra les cadeaux aux enfants le samedi 20 décembre. Marrons grillés, vin et chocolats chauds seront au rendez vous.

Noël des Aînés :

Le Conseil Municipal décide de reconduire la distribution des colis aux Aînés à partir de 70 ans, pour la même valeur que l'an dernier. A l'occasion de la distribution des colis, les aînés seront informés de la possibilité de s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables de la commune en cas de canicule ou autres évènements exceptionnels.

| |
|--------------------|
| Questions diverses |
|--------------------|

- *Entretien du chemin menant au Verneau* : Mr le Maire donne lecture du mail de Mr MOREAU qui sollicite à nouveau l'entretien du chemin menant au Verneau. Le tracteur broyeur de l'entreprise CHENOT ne pouvant accéder à ce chemin trop étroit, Mr le Maire a demandé à l'employé municipal de bien vouloir nettoyer ce chemin dès que possible.

- Poubelle du cimetière : La poubelle du cimetière est régulièrement retrouvée en bas du village. Pour éviter ce genre de désagrément, la Commune va fixer la poubelle.

- Evacuation de la chaudière du logement communal rue du Creux Bâton : la chaudière qui a été évacuée du logement encombre désormais le local de la Mairie, le Maire propose de l'évacuer en déchèterie. Le Conseil Municipal donne son accord.

- Grume de peupliers : Mr le Maire indique que l'Entreprise FOREY va procéder à l'enlèvement de la grume de peupliers située en bord de route.

- PCS : Mr le Maire indique que le Plan Communal de Sauvegarde va être envoyé en Préfecture pour vérification fin de semaine. Si nécessaire, la préfecture proposera une réunion avec les Conseillers.

- Départ du locataire de la Cure : Mr le Maire indique que Mme PERDRIER locataire du logement de la cure depuis de nombreuses années vient de partir en Maison de retraite et a donné son préavis. Le Conseil Municipal sera invité à visiter ce bâtiment dès qu'il sera libre afin de voir les travaux qui vont être nécessaires à sa remise en location.

- Sécurité routière : Mme FOLLEA indique qu'elle souhaiterait que la commune se penche sur le problème de la vitesse route de Dijon. Mr le Maire propose dans un premier temps de demander le prêt du radar pédagogique mobile du Conseil Général.

- Mise à 70 km/h de la route de Glanon. Mr le Maire indique qu'il a rencontré Mr PAUTET du Conseil Général à ce sujet, il conviendrait dans un premier temps de changer de place les panneaux de sortie et d'entrée de village pour les rapprocher des habitations, ensuite le Conseil Général pourrait mettre en place un 70 km/h sur le tronçon sur lequel se trouvent les habitations isolées entre Auvillars et Glanon.

La séance est levée à 20 h 30

| | | | |
|------------------|-------------------|------------------|---------------|
| Marc JAUDAUX | Jocelyne LONJARET | FOLLEA Valérie | POLO Isabelle |
| Benoît AUBERT | Dominique CAIRE | Thibaut DERUELLE | Denis GARREAU |
| Jean-Paul MASSON | Florence ADENOT | | |